

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPETUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 20/10/2020

Séance

29/10/2020

Affichage : 20/10/2020

Délibération

n° 51

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de POMPETUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

✓	ARTHUR Caroll	✓	DEODATO Jean-Paul	✓	PAULY Sandrine
✓	BLANCHONG Stéphanie	✓	FIDANZA Ingrid	✓	PIOVESAN Cyril
Abs	BLONDEY Luc	✓	FLOURAUD Eric	Abs	POCO Marie
✓	BRESSAN Céline	✓	JOIGNEAUX Christine	✓	TONON Serge
✓	CHESNEL Angélique	✓	LEGOURD Michel	Abs	WEGENER Emilie
✓	CONTOUX Georges	Abs	MARES Marcel	✓	WILLEMOT René-Marc

Ont donné procuration : BLONDEY Luc à DEODATO Jean-Paul, MARES Marcel à GALVANI Christine et WEGENER Emilie à BLANCHONG Stéphanie.

Madame BLANCHONG a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTRICITE – FIN DES TARIFS REGLEMENTES – 01 JANVIER 2021

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 01 janvier 2021 pour tous les contrats « Tarifs bleus ».

Ces contrats concernent les puissances inférieures ou égales à 36 KVA et notamment les contrats d'éclairage public.

Considérant la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité, une étude a été lancée et a permis d'étudier les meilleures propositions financières.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour la proposition émise par PROXELIA apparaît comme étant la plus intéressante et qu'il convient de valider l'offre commerciale dont un exemplaire est joint en annexe.

Cette offre garantit un prix ferme sans augmentation pour la durée du contrat qui sera choisie entre 12 et 48 mois. Une précision est à noter ce fournisseur ne pratique pas d'abonnement fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition commerciale établit par PROXELIA fournisseur installé à COMPIEGNE 60200 pour une durée de 36 mois.

Les prix du kWh annoncés dans le contrat sont les suivants :

- prix de base : 0,06683 €
- prix de l'éclairage public : 0,05843 €
- prix Heures Pleines : 0,07113 €
- prix Heures Creuses : 0,05063 €

- autorise Madame le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE F. VERDUN PAR LE COLLEGE D'ESCALQUENS

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant le retard dans la construction du collège d'ESCALQUENS,

Considérant que le Lycée de SAINT ORENS qui accueille provisoirement les collégiens de 6ème ne dispose pas de salle de SPORT pour ces élèves,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le proviseur du Collège d'ESCALQUENS sollicite la mise à disposition de la salle F. VERDUN les lundis et jeudis de 14h à 15h30 pour la pratique du SPORT au profit des collégiens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention dont un exemplaire est joint en annexe.

La convention d'utilisation est conclue à compter de sa signature pour une durée de 2 mois.

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DES COURTS DE TENNIS DE POMPERTUZAT PAR LE FOYER RURAL DE CORRONSAC

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de permettre au FOYER RURAL de CORRONSAC de dispenser des cours et enseignements de tennis avec des moniteurs diplômés sur les courts de tennis dont la commune dispose.

Cette occupation fera l'objet d'une convention dont un exemplaire est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention d'utilisation des courts de tennis de POMPERTUZAT par le FOYER RURAL de CORRONSAC

La convention est consentie pour une saison sans tacite reconduction du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

OBJET : DEGREVEMENT DE TAXE D'AMENAGEMENT – ANNEE 2016 – DM N° 2

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Suite à un dégrèvement sur l'année 2016, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rembourser une taxe d'aménagement d'un montant de 153 €.

Pour ce faire une décision modificative budgétaire est nécessaire sur le compte 10226 [section d'Investissement].

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à passer les écritures en section d'investissement sur le compte 10226 pour la somme de 153 €.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
✓	ARTHUR	Caroll	2 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	BLANCHONG	Stéphanie	6 rue Les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
Abs	BLONDEY	Luc	7 Impasse des Argonautes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DEODATO J-P.
✓	BRESSAN	Céline	1 rue Valette – Bat D – Apt 511 31450 POMPERTUZAT	
✓	CHESNEL	Angélique	2 chemin de l'Escoulier 31450 POMPERTUZAT	
✓	CONTOUX	Georges	42 ter Avenue du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
✓	DEODATO	J-Paul	5 Impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	FIDANZA	Ingrid	9 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	FLOURAUD	Eric	47 rue Les Jardins de Lucie 31450 POMPERTUZAT	
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	9 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GALVANI C.
✓	PAULY	Sandrine	14 Impasse Le Bellevue 31450 POMPERTUZAT	
✓	PIOVESAN	Cyril	9 chemin du Cammas 31450 POMPERTUZAT	
Abs	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	TONON	Serge	15 rue Coustou Valette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	WEGENER	Emilie	6 Impasse Les Chênes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à BLANCHONG S.
✓	WILLEMOT	René-Marc	3 résidence Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	